

**RAPPORT N° 95/4-43**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

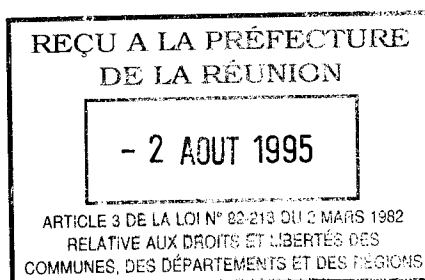
**RAPPORT DE GESTION 1994**  
**DES ADMINISTRATEURS DE LA SODIMEDIA**

La Loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locales dispose que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires d'une SEML se prononcent au moins une fois par an sur le Rapport qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration. Ce Rapport porte sur la situation de la société.

En conséquence, je vous demande de vous prononcer sur le Rapport de Gestion de la Société Dionysienne de Communication (SODIMEDIA), au terme de l'Exercice 1994 -lequel est annexé au présent Rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 95/4-43  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 22 juillet 1995**

**OBJET**

**RAPPORT DE GESTION 1994  
DES ADMINISTRATEURS DE LA SODIMEDIA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu la Loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locales ;

Sur le RAPPORT N° 95/4-43 du Maire ;

Sur l'avis favorable de la Commission Entreprise Municipale / Finances ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS (4 abstentions)**

Prend acte du Rapport de Gestion 1994 de la Société Dyonysienne de Communication (SODIMEDIA) –lequel est annexé au Rapport–.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 1995

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**



REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

- 2 AOUT 1995

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



**RAPPORT D'ACTIVITE 1994  
DE LA SODIMEDIA  
au Conseil Municipal  
en séance du samedi 22 juillet 1995**

Au cours de l'exercice 1994 la SODIMEDIA a mené les actions suivantes :

- Réalisation de dix numéros du mensuel Ma Ville

- "Communication événementielle" :

La SODIMEDIA est intervenue pour l'ensemble des manifestations organisées par la commune en concertation avec les élus et les services compétents (Vacances en fête - Journées commerciales ...)

- Imprimés administratifs :

La réduction des coûts et la simplification des imprimés ont permis de maintenir le budget au niveau prévu malgré l'augmentation en volume des besoins des services.

- La régie publicitaire a été réorganisée. La SODIMEDIA n'intervient plus désormais que pour Ma Ville et le réseau de Saint-Denis Bus.

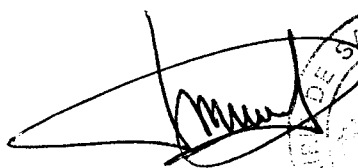
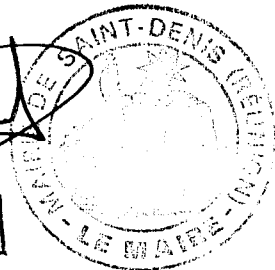
- Enfin la société a continué à travailler en partenariat avec l'ADPE pour la communication liée aux événements qu'organise cette association notamment pour les Florales de l'Océan Indien.

Le résultat de l'exercice 1994 est bénéficiaire de 186 514,03 F ce qui a permis de compenser la plus grande partie des pertes constatées en 1992 et 1993.

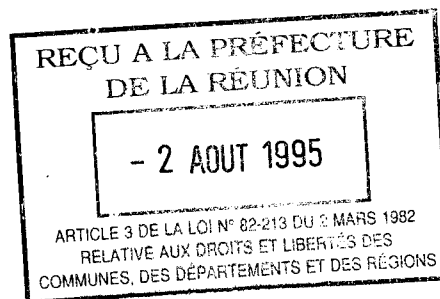
Au cours de l'exercice concerné la gestion et la direction générale de la société ont été assurées par la SODIAC dans le cadre de la convention d'assistance passée avec cette société.

Le rapport de gestion du conseil d'administration de la société est annexé au présent rapport.

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 22 JUIL, 1995

Michel TAMAYA





**RAPPORT  
A L'ASSEMBLEE GENERALE  
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1994**

Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 31 décembre 1994, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rendons compte ci-après de l'activité de votre Société.

**A - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE  
L'EXERCICE :**

Pendant l'exercice 1994 votre société a continué à mettre en oeuvre les actions de communication de la Ville de Saint-Denis.

Les principales actions menées par la SODIMEDIA ont été les suivantes :

Réalisation de 10 numéros (dont un double) du mensuel "Ma Ville" dont le contenu a continué à évoluer vers une information "de proximité".

Le coût d'impression de ce mensuel a été très sensiblement réduit au cours de l'exercice.

**Communication événementielle :**

Elle a fait l'objet d'une attention toute particulière et son budget a augmenté de 16 % en 1994.

Les opérations "vacances en fête" ont été reconduites et ont connu un succès important.

Les journées commerciales et le 20 décembre (avec la participation du Conseil Général) ont également constitué des points forts de la communication événementielle.

Notre société a mis en oeuvre une grande partie du budget de communication des Floralies organisées par l'ADPE. Cette manifestation a été très bien accueillie par le public.

La SODIMEDIA a géré avec vigilance les commandes d'imprimés administratifs de la Commune.

Malgré une importante réduction des coûts, le budget a été légèrement dépassé.

Votre société proposera au service de la Mairie des simplifications, notamment au niveau des cantines scolaires, pour mieux maîtriser le coût des imprimés administratifs.

La collaboration engagée avec la fédération Léo Lagrange pour la radio locale Saint-Denis Plus a pris fin en juillet 1994.

Les prestations de votre société pour des clients externes, principalement l'ADPE, ont augmenté de manière significative essentiellement du fait de son intervention pour les Florales 1994.

Comme en 1993, des appels d'offres ont été lancés à la fin de l'exercice pour l'impression de "Ma Ville" et les imprimés administratifs. Les résultats de ces consultations permettront une bonne maîtrise des coûts en 1995.

#### **Département commercial :**

Les résultats de la régie publicitaire ont continué à se dégrader en 1994.

Le Conseil d'Administration a approuvé une stratégie de retrait de votre société dans la commercialisation directe des supports. A l'avenir la SODIMEDIA ne commercialisera que "Ma Ville" et le réseau Bus en direct.

Si des prestataires de service compétents et efficaces peuvent être identifiés, votre société cessera, à terme, ses interventions.

Cependant, un "Guide des Usagers" a été édité à la fin de l'exercice. Ce livret répond à une commande de la Commune qui souhaite que les Dionysiens soient mieux informés des services mis à leur disposition.

Ce document a été intégralement financé par la vente d'encarts publicitaires et permettra de réaliser en 1995 une marge brute de 170 000,00 francs environ.

#### **B - GESTION :**

Monsieur Gilbert ANNETTE qui présidait la société depuis sa création a souhaité quitter ses fonctions.

Depuis le 24 novembre 1994, Monsieur Michel TAMAYA, Maire de Saint-Denis préside la SODIMEDIA.

La SODIAC a continué à apporter à votre société son assistance pour sa gestion comptable, financière, juridique et sa Direction Générale.

Au 31 décembre 1994, l'effectif comprenait 10 personnes.

Un certain nombre de mouvements de personnel a été enregistré au cours de l'exercice.

Le résultat de l'exercice 1994 est bénéficiaire de 186 514,03 francs. Ce résultat permettra, de compenser 80,22 % des pertes enregistrées par la société au cours de ses deux premiers exercices.

### C - PERSPECTIVES D'AVENIR :

Les objectifs fixés par la Commune ont été atteints et le recentrage de la SODIMEDIA vers des actions de proximité sera encore l'axe prioritaire des interventions de votre société.

Une refonte de l'organigramme tiendra compte en 1995 des nouvelles stratégies concernant l'activité et son retrait programmé des actions directes de commercialisation.

### D - EVENEMENTS MARQUANTS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

La compensation financière de la Commune a été inscrite au budget 1995 pour un montant de 8 150 000,00 francs TTC qui correspondait à la proposition de votre société.

Le mensuel "Ma Ville" est imprimé par l'Imprimerie AH SING à des conditions financières comparables à celles de l'exercice précédent mais avec une sensible amélioration de la qualité du produit.

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 22 JUIL. 1995

Michel TAMAYA

